

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

12 MAI 2026

ID : 026-212601439-20260507-2026\_43-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de LE GRAND-SERRE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Séance du 07 Mai 2026**

**DEPARTEMENT DE LA  
DROME**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	01
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

*Date de la convocation*  
30/04/2026

L'an deux mille vingt-six-----  
le 07 mai à 19 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M ORLOWSKI François, Maire.

**Présents** : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, CHAMPAVÈRE Aurélian, CHAUMONT-DUCHEMIN Valérie CLUZEL Virginie, FÉRÈRE Dominique, FONTAINE Laurent, GROS Anne-line, LAVAL Fabrice, MONZON Morgane, ORLOWSKI François, PERUCCA Odile, POPELARD Elodie, RICHAUD Florian.

**Absents excusés** : CHERON Aurélie

**Pouvoirs** : CHERON Aurélie à GROS Anne-line  
Secrétaire de séance : MONZON Morgane

N° 2026-43

**OBJET : Election des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.**

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Considérant qu'une seule liste se porte candidate,

Il est procédé, d'un commun accord, à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DESIGNER M FERERE Dominique, M LAVAL Fabrice, et Mme GROS Anne-Line comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres.
- DESIGNER Mme PERUCCA Odile, M AGERON Jérémy et M RICHAUD Florian comme suppléants de la commission d'appel d'offres.
- AUTORISER le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.**

Extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre, le 12 mai 2026

Le Maire,

François ORLOWSKI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE - 2, Place de Verdun-BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)